



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le - 4 DEC. 2013

Monsieur le Président,

Notre pays doit se mobiliser pour refonder une école dont toutes les études montrent qu'elle est fragilisée : nous ne parvenons pas à porter l'ensemble de nos élèves à un niveau satisfaisant, trop d'élèves sont en difficulté à l'issue de la scolarité obligatoire – et ce nombre s'est accru ces dix dernières années –, tandis que les écarts de réussite entre élèves originaires de milieux sociaux différents ont plutôt tendance à s'aggraver.

Notre ambition est grande : refonder notre école pour que chaque année nous ne retrouvions pas à la sortie du collège 15% de nos élèves en très grande difficulté. Les systèmes scolaires qui corrigent les inégalités sont souvent aussi les plus performants. Comme l'affirme la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013, nous devons parvenir à garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Toutes les mesures prises depuis juin 2012 y concourent : la priorité donnée au premier degré (scolarisation des moins de trois ans, réforme des rythmes scolaires pour mieux apprendre, plus de maîtres que de classes, meilleure articulation entre l'école et le collège, etc.), la réforme de la formation des enseignants (ouverture des ESPE, modernisation des concours, mise en place des emplois d'avenir professeur, formation continue en ligne dans le premier degré...), la mise en place du service public du numérique éducatif et de nouveaux services pour les élèves, les professeurs, les parents..., la lutte contre le décrochage scolaire, la valorisation de l'enseignement professionnel, etc.

.../...

Monsieur Alain BOISSINOT
Président du Conseil supérieur des programmes
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Il nous faut poursuivre et accentuer l'effort de transformation de notre système éducatif dans toutes ses composantes. La refonte des programmes de la scolarité obligatoire doit être un chantier essentiel au service de cette mobilisation pour la refondation de l'école de la République.

Nous devons rassembler toute la communauté éducative, et en particulier tous les enseignants, autour de cette refonte, qui devra permettre à chaque élève de réussir sa scolarité obligatoire et de construire son propre parcours dans l'une des trois voies de formation de nos lycées et au-delà.

La loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 dispose que le Conseil que vous présidez émet des avis et formule des propositions sur le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et leur articulation en cycles. Je vous demande par conséquent de formuler des propositions de programmes de l'école maternelle au collège.

Notre école et notre collège ont besoin de nouveaux programmes. Les discussions parlementaires lors de la loi d'orientation pour la refondation de l'école, les consultations conduites sur les programmes du premier degré, les différentes études et rapports produits sur ces sujets amènent à tracer quelques objectifs auxquels les futurs programmes devront répondre :

- **De nouveaux programmes plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements**

La refonte de nos programmes devra contribuer à favoriser la qualité des enseignements. Leur élaboration prendra en compte de manière réaliste le temps dont disposent les enseignants pour les mettre en œuvre. Il s'agit d'une condition nécessaire à la réussite de tous les élèves : des programmes trop chargés imposent aux enseignants d'aller trop vite sur certains volets du programme ou sur certaines compétences, ou encore de laisser sur le côté les élèves qui ont besoin de temps pour assimiler des apprentissages ou ceux qui ont des besoins particuliers. Le bon calibrage des programmes est un gage de la qualité des enseignements et d'une plus grande adaptation des pratiques pédagogiques ; il constituera la garantie de l'acquisition du socle par tous les élèves.

Vous avez toute latitude selon la loi pour définir le contenu des programmes. Il est toutefois important que ceux-ci assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales en préservant les temps d'apprentissage nécessaires. Vous aurez à faire porter votre réflexion sur l'ensemble des enseignements obligatoires en vous fondant sur les horaires actuellement en vigueur qui ne devraient pas connaître d'évolutions substantielles.

- **De nouveaux programmes plus simples et plus lisibles pour que chacun sache bien ce que les élèves doivent apprendre**

A l'instar des pratiques constatées dans les pays aux systèmes éducatifs les plus performants au niveau pédagogique, les futurs programmes devront être repensés avec des objectifs clairs et définis selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants.

.../...

En outre, ils devront être rédigés d'une manière compréhensible par le plus grand nombre car la définition de ce que doivent savoir nos enfants est un enjeu démocratique majeur auquel chacun doit pouvoir avoir accès. Cette accessibilité recouvre également un enjeu pédagogique car l'école a besoin de l'ensemble de la communauté éducative, et notamment des parents, pour parvenir à la réussite de tous les élèves. Les non-spécialistes devront ainsi pouvoir comprendre le sens et les finalités des apprentissages.

- **De nouveaux programmes bien articulés avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour l'école élémentaire et le collège**

Dans la lettre que je vous ai adressée le 4 octobre dernier, je vous demandais de réexaminer la conception et les composantes de ce socle, en vous annonçant une saisine complémentaire prochaine sur les programmes de l'école élémentaire et du collège. J'insistais alors sur la nécessaire articulation de ces deux chantiers pédagogiques majeurs, articulation désormais explicite dans le code de l'éducation : « *la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité* ».

Il est essentiel que les futurs programmes et le futur socle puissent bénéficier d'une cohérence jamais réalisée jusqu'ici entre les connaissances, les compétences et la culture.

Cette cohérence nouvelle permettra en particulier de favoriser les liens entre les disciplines et les compétences en matière de résolution de problèmes complexes car nos élèves souffrent, selon les études internationales, d'un trop grand cloisonnement des apprentissages.

- **De nouveaux programmes plus progressifs et plus cohérents**

Les programmes doivent désormais être conçus par cycles. La loi précise notamment que « *les programmes définiront pour chaque cycle les connaissances et les compétences qui doivent être acquises au cours du cycle et les méthodes qui doivent être assimilées* ».

Le décret du 24 juillet 2013 a organisé, après le cycle de l'école maternelle, les neuf niveaux de l'école élémentaire et du collège en trois cycles d'une durée de trois ans chacun : le cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2), le cycle de consolidation (CM1, CM2, 6^{ème}) et le cycle des approfondissements (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}). La déclinaison pédagogique de cette organisation triennale est essentielle : elle doit garantir l'acquisition du socle et favoriser l'articulation école-collège, en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'à la fin du collège.

- **De nouveaux programmes adaptés aux enjeux contemporains de la société**

La représentation nationale, les parents d'élèves et les acteurs économiques ont exprimé une forte attente d'un enseignement adapté à la société de notre temps : en donnant toute leur place aux technologies de demain, notamment avec le développement indispensable de la formation au numérique et par le numérique, mais aussi aux valeurs nécessaires au vivre ensemble (enseignement moral et civique, développement durable, égalité des sexes, ouverture au monde...), la modernisation des programmes devra répondre à ces attentes. En particulier, il vous reviendra de me dire comment les programmes viendront contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, et du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, pour chacun desquels je vous ai déjà confié la responsabilité de définir un référentiel.

- **De nouveaux programmes permettant de mieux mesurer la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève**

Afin, comme l'a souhaité le législateur, que l'évaluation permette de mesurer la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève, **des niveaux d'attendus** pourront être définis, en cohérence avec les modalités d'évaluation que vous établirez dans la proposition que vous me remettrez sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- **De nouveaux programmes favorisant le plaisir d'apprendre, l'interactivité des élèves et des enseignants et le lien entre les enseignements et la compréhension du concret**

Même si ces dimensions ne relèvent pas uniquement des programmes, ceux-ci doivent les favoriser, afin de répondre à des problèmes que notre système éducatif rencontre, comme l'ennui de nos élèves ou leurs difficultés à utiliser des connaissances ou des compétences de manière transversale à plusieurs disciplines ou pour résoudre des problèmes concrets.

Au total, les nouveaux programmes devront constituer un levier essentiel pour **faire évoluer les pratiques d'enseignement**, afin de garantir la réussite de tous les élèves. Celles-ci pourront ainsi être plus qualitatives et plus individualisées – notamment pour ceux qui en ont le plus besoin, plus interdisciplinaires, plus attentives au plaisir d'apprendre de l'élève, ainsi qu'aux connaissances et compétences réellement acquises.

*

S'agissant du premier degré, l'objectif prioritaire est que notre école primaire puisse garantir l'acquisition de bases solides pour tous les élèves. Votre travail sera l'occasion d'interroger l'existant, notamment à la lumière de la consultation nationale sur les programmes en vigueur.

Je me suis engagé à ce que les **missions de l'école maternelle** soient redéfinies, notamment en lui donnant une unité par la création d'un cycle unique : il ne s'agit nullement de refermer l'école maternelle sur elle-même, mais de lui permettre de **préparer progressivement les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire**, selon une temporalité adaptée au rythme de chacun.

La place primordiale du langage doit être réaffirmée. Trois composantes solidaires me semblent devoir être développées : la stimulation et la structuration du langage oral, l'entrée intensive sous des formes adaptées dans la culture des écrits, la préparation - progressive et proportionnée aux capacités des enfants - à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

.../...

La numération et le calcul devront faire l'objet d'une attention comparable à celle qui s'est développée depuis quinze ans au bénéfice de la lecture et de l'écriture. C'est la représentation nationale elle-même, qui a érigé la lutte contre l'innumérisme au rang de priorité nationale, au même titre que la lutte contre l'illettrisme. Or, la faiblesse des résultats des élèves aux évaluations en mathématiques incite à approfondir la réflexion sur les premières étapes de la scolarisation qui devront préparer à une forme de « conscience numérale », laquelle sera le pendant de la « conscience phonologique ». Par ailleurs, si vous choisissez de conserver le domaine *Devenir élève* dans le programme de l'école maternelle, les remontées de la consultation des enseignants font apparaître que des clarifications devront sans doute y être apportées. Enfin, j'observe un besoin de précisions sur le sens qu'il convient de donner aux activités conduites en maternelle, afin que chacune d'entre elles ait une finalité en termes d'apprentissage. En particulier, la place et la fonction du jeu, en relation avec les apprentissages souhaités, mériteraient d'être précisées.

S'agissant du cycle des apprentissages fondamentaux et des deux premières années du cycle de consolidation, vous vous appuyerez sur les missions de l'école élémentaire définies à l'article L. 321-3 du code de l'éducation, complétées par la loi du 8 juillet : l'ambition est que chaque élève dispose à l'issue de celle-ci de bases solides. Vous aurez à faire porter votre réflexion sur l'ensemble des enseignements obligatoires. Je vous rappelle cependant que l'instruction civique sera remplacée par l'enseignement moral et civique, sur lequel je vous ai déjà saisi. J'attire votre attention sur le fait que l'enseignement d'une langue vivante étrangère est devenu obligatoire dès le cours préparatoire.

Je souhaiterais que soient mises en évidence les articulations entre les champs disciplinaires abordés afin de prendre en compte la polyvalence des enseignants du premier degré et de permettre que la formation dispensée à l'école élémentaire suscite pleinement le développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique et des aptitudes manuelles, physiques et sportives des élèves. Les résultats de la consultation montrent que les enseignants manifestent leur attachement aux apprentissages fondamentaux, en souhaitant que soit mieux prise en compte la dimension sociale et culturelle de ces apprentissages. J'attire également votre attention sur la nécessité de tenir compte, pour ces jeunes élèves d'école élémentaire, des étapes et du rythme de leur développement, ainsi que de leurs capacités d'assimilation des notions abordées selon le cycle considéré.

Autre grande priorité pédagogique de la Refondation, l'amélioration du lien entre l'école et le collège devra faire l'objet d'une attention particulière : la création du cycle de consolidation, qui inclut les deux années de cours moyen et la classe de 6^{ème}, constitue la clé de voûte de cette articulation et les propositions du programme de ce cycle devront en tirer toutes les conséquences.

*

S'agissant du second degré, il convient de repenser le collège unique car il est une étape essentielle de la scolarité obligatoire et un moment de transition déterminant pour la poursuite des études. Aux termes de la loi, le collège doit contribuer à garantir les moyens nécessaires à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui permet la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et qui prépare à l'exercice de la citoyenneté.

.../...

Sans bouleverser la distribution horaire, je souhaite que des **temps d'accompagnement pédagogique** puissent être introduits au sein des enseignements que vous identifierez comme pouvant être prioritaires pour cet accompagnement, sur chacune des quatre années de collège, afin d'aider tous les élèves à passer ce saut qualitatif que constitue l'entrée dans le second degré. De plus, un **volant d'heures professeurs** sera alloué à chaque niveau, pour donner aux équipes davantage d'autonomie pour faire réussir tous les élèves.

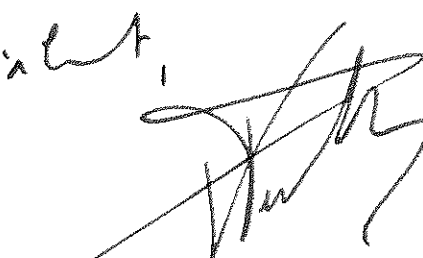
Au demeurant, la particularité des trois années du cycle des approfondissements au regard de la classe de sixième tiendra à l'**instauration d'enseignements complémentaires** prévus à l'article 51 de la loi du 8 juillet 2013, en complément du tronc commun. Ces enseignements, dont je souhaite qu'ils aient un **caractère interdisciplinaire**, devront contribuer à l'acquisition du socle commun par des approches pédagogiques diversifiées, tout en évitant l'écueil de la constitution de filières sélectives.

*

L'entrée en vigueur de ce nouveau cadre pédagogique interviendra pour la maternelle en 2014, et pour la première année de chaque cycle de l'école élémentaire et du collège à la rentrée 2015. Afin que puisse être organisée une consultation sur les propositions que vous me communiquerez, je vous serais reconnaissant de me remettre celles-ci en février 2014 pour le cycle de la maternelle et en avril 2014 pour les trois autres cycles. Cette dernière échéance permettra de respecter le délai d'un an nécessaire pour que les éditeurs composent les manuels.

Des documents et des ressources pédagogiques d'accompagnement des nouveaux programmes seront produits par la direction générale de l'enseignement scolaire, avec le concours du centre national de documentation pédagogique, pour préparer et faciliter leur mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,


Vincent PEILLON